

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le jeudi 15 décembre 2014 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Madame Karine Pageau
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.
Madame Martine Lavoie a motivé son absence.
Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Ordre du jour

- 1- **Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.**
- 2- **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3- **Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de madame Raymonde Plamondon**
- 4- **Adhésion 2015 à l'OBV Yamaska.**
- 5- **Monsieur Réal Plante (demande d'acquisition du lot 3 841 977).**
- 6- **Service d'inspection en bâtiment (demande de soumission) et abrogation de la résolution 402-12-2014.**
- 7- **Offre de services d'ingénierie pour la réfection de 4 ou 5 ponceaux dans le rang de l'Égypte.**
- 8- **Achat de lumières DEL pour le centre communautaire.**
- 9- **Demande d'aide financière auprès de la caisse populaire de la Rivière Noire pour l'implantation d'infrastructures pour le dek-hockey.**
- 10- **Demande d'évaluation professionnelle complète pour les équipements mécaniques, électriques ainsi que tous les accessoires concernant les opérations de l'usine d'opération des eaux usées.**
- 11- **Réservation 2015 pour le projet DémarMots.**
- 12- **Acquisition de bacs.**
- 13- **Subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal.**
- 14- **Offre de services pour abattage d'arbres**
- 15- **Période de questions.**
- 16- **Levée de l'assemblée.**

1- Constat de l'avis de convocation

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 156 du Code municipal.

2- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 418-12-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

3- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de madame Raymonde Plamondon

Le directeur général dépose la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame Raymonde Plamondon conformément à la Loi.

4- Adhésion 2015 à l'OBV Yamaska

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est membre du Comité de la rivière Noire ;

Résolution 419-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adhérer à l'OBV Yamaska pour l'année 2015 pour la somme de 50\$.

5- Monsieur Réal Plante (demande d'acquisition du lot 3 841 977)

Considérant que les élus prennent connaissance du plan représentant le lot 3 841 977 du cadastre du Québec, propriété de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que le lot visé par la demande de monsieur Réal Plante est une partie désaffectée du chemin Grande Ligne;

Considérant que monsieur Réal Plante est propriétaire des lots 3 841 987, 3 841 994 et 3 841 978 lots contigus au lot 3 841 977;

Considérant que le lot 3 841 977 n'est plus d'utilité publique;

Résolution 420-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'aliéner le lot 3 841 977 du cadastre du Québec à monsieur Réal Plante pour le coût de 1.00\$;
- Que les coûts relatifs aux honoraires professionnels de notaire et de l'arpenteur soient aux frais de monsieur Réal Plante;
- Que madame le maire Raymonde Plamondon et monsieur Robert Leclerc directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton l'acte notarié à intervenir avec monsieur Réal Plante.

6- Service d'inspection en bâtiments (demande de soumissions) et abrogation de la résolution 402-12-2014

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution 402-12-2014 demandant des soumissions pour le service d'inspection en bâtiment pour les années 2015-2016-2017;

Considérant que madame le Maire a mis son droit de veto conformément à l'article 142 du Code municipal;

Considérant les discussions concernant le sujet;

Résolution 421-12-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour un service d'inspection en bâtiments pour la période 2015 et 2016 conformément à l'article 936 du Code municipal et d'abroger la résolution 402-12-2014.

7- Offre de services d'ingénierie pour la réfection de 4 ou 5 ponceaux dans le rang de l'Égypte

Considérant que le conseil municipal veut faire la réfection de ponceaux transversaux dans le rang de l'Égypte;

Considérant que certains ponceaux sont sis dans des cours d'eau sous juridiction de la MRC des Maskoutains;

Considérant que ces travaux exigent la compétence d'un ingénieur;

Considérant l'offre de service de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains pour mener à bien l'expertise;

Résolution 422-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services d'ingénierie IE14-54065-053 de la MRC des Maskoutains à plus ou moins 4 945\$.

8- Achat de lumières DEL pour le centre communautaire

Résolution 423-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de vérifier s'il y a une subvention d'hydro et d'acheter une caisse de 12 lumières DEL au montant de 336\$, taxes en sus.

9- Demande d'aide financière auprès de la caisse populaire de la Rivière Noire pour l'implantation d'infrastructures pour le hockey-balle (deck-hockey)

Considérant que la municipalité souhaite l'implantation d'infrastructures pour le deck-hockey;

Considérant que ce nouveau sport est très apprécié des jeunes et des moins jeunes;

Considérant qu'il y a une grande participation de joueurs dans les villes de Granby et Saint-Hyacinthe;

Considérant qu'il n'y a pas de municipalité rurale qui offre ce genre d'activités;

Considérant que cette popularité permettra un accroissement économique dans la municipalité soit par toutes sortes d'achats au niveau local;

Considérant qu'une demande sera présentée à la MRC des Maskoutains dans le cadre du Programme du pacte rural;

Considérant que l'appui et l'implication du milieu ont un impact favorable sur la décision pour obtenir une subvention du pacte rural;

Résolution 424-12-2014

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de soumettre une demande d'aide financière auprès de la caisse populaire de la Rivière Noire pour aider à la construction d'infrastructures pour le hockey-balle (deck-hockey) au terrain des loisirs.

10- Demande d'évaluation professionnelle complète pour les équipements mécaniques, électriques ainsi que tous les accessoires concernant les opérations de l'usine d'opération des eaux usées

Considérant que la compagnie d'assurance de la municipalité a demandé à cette dernière de faire évaluer les bâtiments par un évaluateur professionnel;

Considérant que la firme d'évaluation J.P. Cadrin a soumis son rapport;

Considérant que le rapport de la firme évalue seulement les bâtiments et aucunement les équipements mécaniques, électriques et tout autre accessoire;

Considérant la recommandation de notre courtier d'assurance afin de conserver la règle proportionnelle;

Résolution 425-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme EXP afin d'effectuer une évaluation monétaire des équipements mécaniques, électriques et tous les accessoires concernant les opérations de l'usine d'épuration afin des respecter notre règle proportionnelle.

11- Réservation 2015 pour le projet DémarMots

Considérant que le projet DémarMots adapté aux besoins et au niveau du développement de l'enfant entre 0 et 5 ans est bien connu du milieu et a un bon succès;

Considérant que les parents ont fait la demande auprès de la coordonnatrice du projet DémarMots et qu'ils souhaitent recevoir à nouveau ces ateliers au cours de la prochaine année;

Considérant que la demande d'utilisation du chalet s'échelonne sur 40 vendredis durant l'année 2015;

Résolution 426-12-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le projet DémarMots à utiliser le chalet des loisirs les vendredis en 2015 pour permettre les ateliers parents-enfants.

12- Acquisition conjointe de bacs

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé au 16 janvier 2015 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Résolution 427-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RÉCYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
20	12		10

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 960 chemin de Milton.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

13- Subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Considérant que la Municipalité a reçu une confirmation en date du 28 novembre 2014 du ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, d'une subvention de l'ordre de 22,000\$ dans le projet d'amélioration des 9^e et 11^e rangs;

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a approuvé le décompte progressif # 1 de par sa résolution 410-12-2014 autorisant le paiement de l'ordre de 826,629.51\$, taxes incluses;

Résolution 428-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve les dépenses de l'ordre de 745,643.19\$, taxes nettes, pour les travaux exécutés sur les chemins des 9^e et 11^e rangs pour un montant subventionné de l'ordre de 22,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. Que les documents justificatifs fassent parties intégrantes de la présente résolution.

14- Offre de services pour abattage d'arbres

Considérant qu'il y a des arbres à abattre dans le 6^e rang afin de l'élargir;

Considérant les offres de services déposées par :

JVC Construction :	6,323.63\$, taxes incluses;
Proland :	7,703.33\$, taxes incluses;
Charland arbori-services enr. :	9,715.38\$, taxes incluses;

Résolution 429-12-2014

Il est proposé madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de JVC Contruction au montant de 6,323.63\$, taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

Levée de l'assemblée

Résolution 430-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20h23.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.